

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû

B R A U X : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 30 JANVIER

MYSTÈRE

Et chausson de tresse

Si quelqu'un homme de mœurs régulières s'était, samedi dernier, sur la tombée du soir, risqué, à Paris, aux environs de la salle Chaynes, l'une des pagodes du socialisme, un étrange spectacle l'eût enveloppé de la plus profonde des stupeurs, s'il n'en avait, immédiatement, été perclus d'effroi. Et que fut-il à l'venu, grand Dieu ! si le même citoyen paisible s'était, à l'aide du chapeau magique de Fortunatus, glissé dans l'intérieur de ladite salle !

Nous, d'abord, ce qui se passait extérieurement.

Des hommes, des silhouettes d'homme, se faufilaient, sous l'ombre, le long des murs voisins, aux pieds le chausson de lisière rouge, calfeutrés de manteaux rappelant les draperies d'enterrement ; le visage dérobé sous un chapeau noir, mou et cabossé, galonné de pourpre ; le dos courbé, l'allure et le pas des félins chassant, de nuit, l'oiseau sur la branche. La porte de la pagode étant hermétiquement close, ces êtres furtifs soufflaient, à travers le trou de la serrure, un mot d'ordre qui nous fût révélé par l'impatience de l'un des conjurés et dont nous abusâmes, naturellement : *Sicambre et Torero*.

Nous vous éviterons la peine de chercher le sens momentané de ces vocables. *Sicambre* rappelait *Clovis Hugues*, l'un des orateurs espérés. *Torero* était une simple allusion à la prohibition, par M. Goblet, au cours de son plus fantaisiste ministériat, des courses de taureaux à Paris.

Un millier — mettons ce maximum pour enlever toute idée de chicane réactionnaire — un millier de Blanquistes, Guesdistes, Allemanistes, Broussistes, et la queue de la haute pégre des politiciens fumistes assoiffés de « chabut » affluaient dans le sanctuaire où nous pénétrâmes subrepticement, à la suite d'une forte tête de la bande. Le prétexte de la réunion, le thème des dissertations ? Il s'agissait, pour ces messieurs, d'évacuer, publiquement, le poids dont le parlementarisme — proprement ou improprement dit — écrasait leur cœur.

Ce qu'on s'est, par conséquent, payé d'anti-parlementarisme, nous allons essayer de vous en donner une idée.

Tout d'abord, un citoyen très bien, abstraction faite de quelques hoquets non moins singuliers qu'opaques, émit, en thèse générale, que la liberté de la tribune n'existerait jamais, tant qu'il ne serait pas licite et facultatif de dire... à son adversaire, aussi bien qu'au Président de la « Turne » du Palais-Bourbon.

Immenses acclamations. L'improvisateur, porté en triomphe, est ensuite proclamé modestement assesseur, son physique et sa tenue manquant d'aspect décoratif.

Puis, le député Clovis, auquel, par superfétation, le vulgaire ajoute le nom de Hugues, ouvre le feu.

Ah ! dame ! il ne s'est pas montré aimable pour ses collègues ! Notre époque ? « un tombeau de boue traversant l'histoire. » Le Pré-

sident de la République ? « un bourgeois gâteux ». Le parti radical ? « un ramas sans idées ». Le régime parlementaire ? « un fumier incapable d'engendrer autre chose que la pourriture ». Or, je demande, après cela, comment M. Clovis Hugues supporte, dans les couloirs du Palais-Bourbon, le contact de ses collègues, et comment il peut pousser l'abnégation jusqu'à fréquenter ces « latrines » déshonorées et déshonorantes, depuis la huyette jusqu'à la caisse.

M. Archain est encore plus fort : « Faure fait partie du Jockey-Club ; donc n'en faudra pas ». — Archain n'a pas l'air très au courant des choses mon laines — ce dont nous ne lui ferons pas un crime — en comptant M. le Président de la République parmi les membres du Jockey-Club. Mais Archain tenait à pousser sa phrase et l'a poussée.

Et il se résume, en décrétant qu'il faut réunir tous les socialistes et leurs alliés possibles dans une « telle farandole que les Faure et les autres s'écrouleront comme un château de cartes, quand on rote dessus ! »

Elle était jolie, n'est-ce pas, l'allocution Archain ? Hé bien, il y eut mieux et plus fort que cela.

On a vu, entendu, un Leboucher, très en faveur dans le clan anarchiste ; et celui-là ne se gêne point pour retourner les bourgeois et les socialistes « plus odieux, plus répugnants que les bourgeois » en une salade dont l'assaisonnement à l'ammoniac vous piquerait les paupières. On l'a hué. Il est descendu de la tribune en saluant l'assemblée des cinq lettres dont, comme nous l'avons dit plus haut, un sympathique inconnu réclamait l'annexion obligatoire à la grammaire des assemblées. Bref, on tira, chacun de son côté, après l'expectoration unanime d'un ordre du jour célébrant la fuite honteuse du « Négrier d'Anzin » (lisez ce pauvre monsieur Casimir-Perrier !).

Voyons, entre nous, est-ce que vous ne préféreriez pas une visite aux agités de Bicêtre ? O Clovis ! Clovis ! vous, si bon sous forme de bivalve maritime, sovez franc. Dites nous, tout bas, les causes de votre amertume et comment on a pu froisser votre honneur d'homme, votre sangle de député !

Opinion des journaux

SUR LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

Le Figaro :

« Dans les compte rendus officiels, le mot *applaudissements* revient presque à chaque paragraphe : ce n'est pas une simple politesse, l'accueil a été, sans manifestations excessives, sympathique et cordial. »

La Petite République :

« Le message de M. le Président de la République est un bien honnête message. »

« On lirait sans surprise au haut de ce document, bourré de bonnes intentions, l'en-tête de la maison de commerce que dirigeait hier son signataire : Cuir et peaux. »

L'Estafette :

« Le message du chef de l'Etat est remarquable de correction constitutionnelle. »

« La parole simple, éloquente et persuasive de M. Faure sera entendue de tout le pays. Elle est venue à son heure pour restaurer le prestige de la présidence et pour rétablir son autorité morale ébranlée un instant. »

Le Siècle :

« M. Félix Faure parle, avec la dignité qui convient, de la grandeur, de la puissance, de la probité et de la force de la France. »

Le Gil Blas :

« M. Félix Faure, qui dit sous une forme excellente des choses pleines de tact sur son avènement au pouvoir, paraît s'être préoccupé surtout — et il faut, sans doute, l'en féliciter — de ne laisser voir aucune politique personnelle et de rester, ce qu'il veut être fermement, d'ailleurs, le gardien fidèle et le serviteur impeccable de la Constitution. »

Le Voltaire :

« On peut appliquer au message du Président de la République le mot de Montaigne : « Ceci est une œuvre de bonne foy. »

Le Petit Parisien :

« Après la lecture de ce document, il n'y a rien de changé dans la situation. »

L'Autorité :

« A défaut d'une déclaration ministérielle, qui était indispensable, nous avons dû nous contenter d'un message présidentiel, dont il était aisé de se passer. »

« C'est un morceau de déclamation creuse, que M. Félix Faure, incapable de le rédiger lui-même, a fait faire par quelque rhétoricien parlementaire de sa suite. »

Le Journal :

« Le message présidentiel a été ce qu'il devait être. S'il n'a pas été plus personnel, la faute en est à la Constitution, dont l'insuffisance porte ses fruits. Elle condamne son chef à l'inaction dans les actes et à l'insignifiance dans les paroles. »

La Libre Parole :

« Il n'y a guère à insister sur le message inaugural de M. Félix Faure. Il n'est pas méchant, il n'affecte pas l'allure matamoresque et provocante, c'est ce qu'on en peut dire de plus flatteur. »

L'Événement :

« Cette première séance pourrait s'appeler la journée des Rimeaux. Tout a respiré l'apaisement et la conciliation. »

Le Rappel :

« Ce document est modeste et plein de bonnes intentions ; il a été accueilli plutôt avec courtoisie qu'avec enthousiasme, et, pour nous servir d'une image populaire mais expressive, n'ayant pas pour but de casser les vitres, il les a laissées intactes. »

L'Echo de Paris :

« Le Message présidentiel, dans notre République régie par une Constitution qui laisse si peu d'initiative au chef de l'Etat, est nécessairement un document où la banalité domine. M. Félix Faure n'a pas échappé à la loi commune. »

La Lanterne :

« M. Félix Faure a parlé comme un véritable chef d'Etat parlementaire. Il peut compter que ses déclarations ne feront que confirmer les sympathies républicaines que ses premiers actes lui avaient déjà acquises. »

L'Eclair :

« Le message est un peu long, peut-être, mais c'est son seul défaut. D'un bel accent de sincérité, il affirme la loyauté républicaine, la confiance dans le pays, le respect de la Constitution. »

Au cas où l'on demanderait l'opinion « personnelle » de l'*Echo* sur l'œuvre de M. Félix Faure, voici notre réponse :

Si nous l'approuvons, les uns crieront « au Rallié ! » Si nous le critiquons, les autres nous accuseront de dénigrement systématique. Nous nous bornerons donc à déclarer que le message nous paraît honnêtement pensé et proprement écrit.

Outre qu'elle est impartiale, cette appréciation ne compromet pas et n'engage en rien l'avenir.

Le maréchal Canrobert

Les obsèques auront lieu samedi prochain. Le corps du maréchal sera inhumé aux Invalides.

On prête à M. Félix Faure l'intention d'assister au service funèbre qui sera célébré pour ce vaillant serviteur de la France.

Les funérailles du maréchal seront faites aux frais de l'Etat. Un crédit de 20.000 francs sera demandé aux Chambres. Le général Zurlinden, le nouveau ministre de la guerre, parlera au nom du gouvernement.

Conformément aux articles 303, 311, 314 et 328 du décret du 4 octobre portant règlement sur le service dans les places et dans les villes de garnison, les honneurs seront rendus au maréchal Canrobert par une division, et une salve de dix-sept coups de canon sera tirée au moment de la levée du corps et au moment de l'arrivée au cimetière, à moins que le gouvernement ne prenne des dispositions spéciales.

Le testament du maréchal

On croit savoir que le testament du maréchal est déposé chez M^e Huillier, notaire à Paris ; entre autres dernières volontés, le défunt aurait exprimé celle de n'être pas enterré aux Invalides, mais de reposer à côté de sa femme, dans un caveau qu'il a fait édifier dans le cimetière de Jouy-en-Josas.

Hier, dans l'après-midi, la foule des personnalités désireuses de rendre un dernier hommage à la dépouille mortelle du maréchal Canrobert était si considérable devant la maison mortuaire, rue de Marignan, qu'on avait dû organiser un service d'ordre.

A trois heures, M^{re} le duc de Nemours, accompagné du comte de Riancey, est venu saluer la dépouille mortelle du glorieux soldat.

Quelques souvenirs sur le maréchal

Le curé de Magenta, qui assista aux obsèques de Mac-Mahon, rendit visite au maréchal Canrobert qui lui adressa ces paroles :

« Monsieur le curé, dites pour moi aux Italiens que vous avez vu le maréchal Canrobert, qui, avant de fermer les yeux, voudrait voir l'Italie et la France marcher la main dans la main comme autrefois à Magenta et à Solferino. »

Etre soldat et n'être que soldat c'était toute l'ambition de Canrobert.

« Je ne suis pas un lettré, moi, disait-il il y a deux ou trois ans, je ne suis qu'un homme de guerre. J'ai passé ma vie à cheval à travers l'Europe et l'Afrique. On s'use à ce métier et vous me voyez retenu dans mon fauteuil comme un vieux cavalier qui a abandonné sa monture. N'importe, si la France avait besoin de moi, je sentirais encore le sang bouillonner dans mes veines. Ah ! redevenir soldat ! Quel rêve, poursuivre la carrière jusqu'au bout comme le vaillant et fier de Moutluc qui ne se reposa que dans la tombe. »

INFORMATIONS

Réception du corps diplomatique à l'Élysée

Le Président de la République recevait hier, à 3 heures de l'après-midi, la visite en corps des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires accrédités auprès du gouvernement de la République française.

Le nonce apostolique, M. Ferrata, doyen du corps diplomatique, a prononcé le discours d'usage. M. Félix Faure a répondu en quelques paroles qui — dit-on — produisirent une excellente impression.

L'administration des Cultes

Par décret du Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre des finances, l'administration des cultes est détachée du ministère de l'intérieur et rattachée au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Ordre aux préfets

Le ministre des cultes a envoyé l'ordre aux préfets de rétablir les mandats aux noms des curés et desservants dont les traitements avaient été suspendus.

Obsèques de M^r Cléret, évêque de Laval

Laval, 29 janvier. — Ce matin ont eu lieu les funérailles de M^r Cléret. Une foule nombreuse y assistait. Les rues étaient pavées de drapeaux cravatés de crêpes.

Huit évêques étaient présents, ainsi que le cardinal Meignan qui a prononcé un discours ému.

Les cordons du poêle étaient tenus par le préfet, le général, le maire et le président du tribunal.

Une magnifique cérémonie religieuse a été célébrée à la cathédrale somptueusement décorée.

Le mariage de M. Barthou

Hier, à midi, a été célébré à la Madeleine le mariage de M. Barthou, député des Basses-Pyrénées, ancien ministre des travaux publics, avec M^{lle} Mayeur.

Les témoins étaient : pour M. Barthou, MM. Léon Say et Goujon, députés ; pour M^{lle} Mayeur : MM. Mangin, sénateur, et Philippon, cousin de la mariée.

Un second Dreyfus

Le Journal annonçait, avant-hier, qu'un capitaine d'artillerie, allié au capitaine Dreyfus, avait disparu depuis douze jours et qu'il était interné à la prison du Cherche-Midi, pour des faits d'une gravité exceptionnelle.

Au ministère de la guerre, à la Place, à la Préfecture de police, on a déclaré ne savoir absolument pas ce que cette nouvelle signifie.

Ribot et Portalis

L'Agence Havas communiquait, avant-hier soir, la note suivante à la presse :

« Nous recevons du Comptoir national d'escompte de Paris la communication suivante :

« En réponse aux allégations d'un journal du matin, il est absolument inexact que M. Ribot ait jamais demandé au Comptoir national d'escompte de payer une somme de 30,000 francs à M. Portalis. »

Le Figaro, visé par cette note, maintient le fait dans son numéro d'hier matin, en ajoutant qu'il s'agissait d'une campagne de chantage menée par M. Portalis contre les fonds portugais dans le XIX^e Siècle et hors de ce journal.

Le retour de M. Rochefort

Aussitôt l'amnistie votée au Sénat, M. Henri Rochefort rentrera à Paris où un appartement a été retenu par lui rue Pergolèse.

Ses amis l'attendent vendredi ou samedi.

Cherchez le sénateur

Question indiscrète posée par la Libre Parole :

« Il y avait une fois un sénateur qui faisait partie d'une commission chargée d'instruire un grand procès politique.

« Ce sénateur, en compulsant les volumineux dossiers, trouva par hasard une lettre du fils d'un de ses collègues adressée au principal inculpé. La lettre, hâtons-nous de le dire, était tout à l'honneur du jeune homme qui ne songeait point à la nier ; mais sa divulgation pouvait être fort désagréable au père, dont elle eût indubitablement contrarié les tendances et gêné les ambitions politiques.

« Notre sénateur hésita peut-être, mais n'hésita pas longtemps : il déroba purement et simplement la lettre compromettante. »

Che chez le sénateur.

Les officiers de marine

Une modification qui s'imposait vient d'être arrêtée en ce qui concerne le règlement des suppléments d'ancienneté accordés aux officiers de marine.

Le temps passé par les officiers mis en non activité pour infirmités temporaires, et non par mesure disciplinaire, comptera désormais dans les douze ans de grade exigés pour le supplément d'ancienneté.

La chasse à l'alouette

Dans certains départements du Midi et du Sud-Ouest, les préfets ont été autorisés à interdire la chasse à l'alouette après le 15 ou le 31 mars, ainsi que la capture des mésanges, hirondelles et fauvettes.

Mais cette mesure exceptionnelle a soulevé de telles protestations, même de la part des sociétés agricoles et des membres du Parlement, qu'elle va être rapportée et que la chasse de cette gent oisive ne sera close, selon les régions, que du 15 au 30 avril.

Arrestation d'un faussaire. — Cent cinquante mille francs de traites fausses

Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation un nommé Barthélemy Roques, âgé de 38 ans, négociant en bois au Pré-Saint-Ger-

vais, qui avait mis en circulation de fausses traites pour une somme de 150,000 fr et dont on avait annoncé la disparition.

Mort subite d'un capitaine dans une gare

Belfort, 29 janvier. — Hier, le capitaine Ecosse, du 4^e d'artillerie, en garnison à Héricourt, dont l'état de santé était très mauvais et qui venait se faire soigner à l'hôpital militaire, est mort en arrivant dans la salle d'attente de la gare de Belfort. On croit que M. Ecosse a succombé à une congestion provoquée par le froid qui est très vil depuis deux jours.

Le thermomètre marquait — 20° la nuit dernière.

Bulletin Militaire

Les officiers au concours hippique

Le ministre de la guerre fait connaître qu'il autorise les officiers de cavalerie ou d'armes spéciales à participer aux concours que la Société hippique française se propose d'organiser en 1895 à Pau, Nantes, Paris, Lille, Vichy et Nancy.

L'autorisation ci-dessus est accordée sous les réserves suivantes : 1° en aucun cas les prix ne pourront consister en sommes d'argent ; 2° les épreuves dites « militaires » ne devront être disputées que par des officiers en activité de service, montant en uniforme des chevaux d'armes d'officiers.

Toutefois, les officiers sont autorisés à prendre part, en tenue civile, aux épreuves réservées aux gentlemen, mais seulement avec des chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée, et à la condition expresse que leur qualité ne sera pas mentionnée au programme.

En outre, les officiers de cavalerie ou d'armes spéciales de tous corps d'armée pourront être autorisés à participer, à raison d'un officier par brigade de cavalerie ou d'artillerie, à l'épreuve du concours central hippique de Paris, dite « Grand Prix de Paris », mais la permission à accorder à ceux qui solliciteront cette autorisation ne devra pas excéder huit jours.

BULLETIN FINANCIER

29 janvier 1895.

Après un moment de réflexion, le marché, rassuré par les quelques mois de tranquillité politique intérieure qu'il peut espérer avoir et poussé par les achats continus du comptant, ne relevant d'ailleurs que des encouragements de toutes les places européennes, s'est orienté franchement vers la hausse.

Nous n'avons du reste pas cessé et nous ne cesserons pas d'affirmer et de proclamer que nous touchons à un mouvement général de hausse qui modifiera radicalement le cours de toutes les bonnes valeurs qu'aucune crainte de conversion ni de remboursement ne gêne dans leur essor, telle, notamment le Suez, auquel nous n'hésitons pas à prophétiser une hausse d'un milliard de francs dans le courant de cette année.

Sur nos rentes, nos lecteurs connaissent notre opinion. Les longues ambitions sont interlites.

Que pourrions-nous dire de plus sur l'ensemble du marché? Nous n'avons aucune insinuation spéciale à exprimer.

L'ensemble a été de tous points satisfaisant et nous n'avons aucune raison de penser que cette attitude puisse se modifier actuellement.

Sur l'Extérieure, il paraît se confirmer que l'entente si désirable va enfin se faire entre les compagnies de chemins de fer et l'Etat.

DR LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 30 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		0°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 5°
Midi.	765 m/m	au-dessous 3°
Hausse.	» m/m	
Baisse.	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 6°

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 28 janvier

Sur l'ordre du jour Goblet :

Pour, 366 voix ; contre, 141.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Ordre du jour accepté par le gouvernement :

Pour, 329 voix ; contre, 79.

MM. Coudreuse, de Grandmaison, Guignard ont voté pour ; MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland se sont abstenus.

Sur l'ensemble du projet de loi concernant l'amnistie :

Pour, 311 voix ; contre, 7.

MM. Bougère, Coudreuse, Guignard, de Grandmaison, de Maillé ont voté pour ; MM. de La Bourdonnaye et de Soland se sont abstenus.

MM. Bougère et de Grandmaison avaient déjà voté l'amnistie en 1893.

Proposition Gaultier de Clagny. — Révision de la Constitution :

Contre, 332 voix ; pour, 198.

M. de La Bourdonnaye a voté pour ; MM. Coudreuse et Guignard ont voté contre ; MM. Bougère, de Grandmaison, de Maillé, de Soland se sont abstenus.

Proposition Lemire. Amnistie pour les fonctionnaires et les ministres des cultes reconnus par l'Etat à l'occasion d'actes politiques :

Pour, 284 voix ; contre, 163.

MM. Bougère, de Grandmaison, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland ont voté pour ; MM. Coudreuse et Guignard ont voté contre.

— Je m'en moque.

— Ne dites pas cela, mon trésor. Montrez-vous docile et studieuse aujourd'hui. Je vous en récompenserai demain.

— Que me donneras-tu, si je m'applique bien?

— C'est un secret.

— Si tu ne me le dis pas, je déchire mes cahiers et je les jette au nez de M^{lle} O'Connor.

— Méchante gamine! Hé bien, nous pêchons des écrevisses!

— Des écrevisses! Je descends tout de suite.

Je m'habille au galop, je plonge ma tête dans la cuvette, je noue mes cheveux à la diable et, en deux sauts, me voici pendue au coin de la meunière que je dévore en songeant à la promesse de Tranquille.

— Passe encore aujourd'hui, fillette, souligne man' nou, d'un doigt menaçant. On autorise un supplément de repos pour l'installation. Mais, demain...

— Oh! demain! éclate Baptiste se tenant les côtes.

— Quoi? réplique la meunière en fronçant ses lourds sourcils. Certainement, demain on reprend les leçons.

Baptiste se tord de plus belle.

AU MOULIN

Telle fut notre entrée au moulin. Je ne me souciai guère des raffinements du repas et, malgré les adjurations de Baptiste qui, ayant surveillé la cuisine et dépeuplé en notre honneur la basse-cour et le vivier, s'indignait de mon dédain, malgré la défense positive de miss Clair, je levai le siège prestement, armée d'une portion de galette fumante, longue comme mon bras, dans laquelle ma bouche enfonçait jusqu'au nez. Je secouai le jong : j'étais « chez moi », complètement maîtresse de ma personne, en insurrection déclarée contre l'institutrice que je me promettais de tourner en bourrique, ainsi que Baptiste et man' nou. Je visite donc bêtes, gens et dépendances du moulin ; je gaulé les abricotiers, je pille les dernières fraises et framboises ; j'agace chiens, bestiaux et volailles ; je jette des vers de terre dans le vivier afin de nouer connaissance avec les poissons. Baptiste m'appelle pour que j'é-

crive à ma mère deux lignes annonçant notre arrivée en bon état. Je refuse nettement cette corvée qui retombe sur nourrice. On me laisse toute latitude d'action en cette première journée. On me permet d'arborer l'étenlard de l'affranchissement, de vagabonder dans les cours et les écuries, d'assister à la traite des vaches, de me moustacher de l'écume du lait, de mettre le logis sens dessus dessous. Le soir, ivre de mouvement et de grand air, je m'endors aussitôt la soupe avalée. Périne me monte dans ses bras et me couche inerte comme un poupon de cinq jours.

Le lendemain, au réveil, — et on ne m'appela qu'à huit heures — je ne me reconnais plus. Au lieu de détirer mes membres, de vider ma tête endolorie sur le matelas de crin plus dur qu'un marbre, et sur l'oreiller, soignant hygiénique, qui rembourrent en ville mon petit lit de fer, dans ma chambre aussi triste et sépulcrale qu'une cellule de novice, sous le regard ironique ou la moue de « n s aïeux » dont M^{lle} d'Avrolles avait tapissé les murs, en vue — paraît-il — de m'inculquer « le respect des ancêtres et la dignité de notre race », je me trouve enfouie dans la chaleur béate d'un océan de couettes débordant autour

de moi comme des mamelons de neige tiède, sous la housse blanche des draps imbibés du salubre parfum des verveines. Au dessus de mon front plane un baldaquin capitonné de roses du Bengale séchées. Des rideaux jaunes m'enveloppent, tamisant sur le lit une lumière d'or éteint ; et, sur le parquet frais ciré, un grand cornet de soleil pointe vers mon tapis de pied comme pour l'incendier.

Crétements des poules pouleuses, canquettages de canards, glouglous de dindons, cacardements d'oies, aboiements, grincement d'esieux, hennissements et grattements de sabots, froissements de gourmettes et de mancelles, craquements des colliers, meuglements, bêlements, roucoulements, claquet de la trémie, ronron trépignant des meules, tricotage des aiguilles du bief, crissements de la vanne assourdissent mon oreille et ma compréhension. Ah! je me souviens. O joie! nous sommes chez Périne, au moulin!

Je saute, non sans peine, du lit géant. Au même instant, on frappe tout doux à ma porte.

— Qui est là?

— Moi, Baptiste. Levez-vous, mon Andrée, en toute hâte, s'il vous plaît. Miss Clair gronde.

Société des Courses de Saumur

La réunion générale de la Société des Courses de Saumur aura lieu samedi prochain 2 février, à 4 heures, à l'Hôtel de Ville (salle de la Justice de Paix).

BUT DE LA RÉUNION :

Reddition des comptes de l'exercice 1894 ; Prolongation de la durée de la Société pour une nouvelle période de trois années.

Les hommes des classes 1871, 72, 73 et 74 affectés au bataillon territorial du génie et aux escadrons territoriaux de dragons et de cavalerie légère, appartenant au 9^e corps d'armée, doivent déposer leurs livrets à la gendarmerie le plus tôt possible, — ainsi que les hommes des classes 1875 à 1880 inclus, affectés au génie, à l'artillerie, au train et aux commisouvriers d'administration.

Tirage au sort de la classe 1894

CANTON DE SAUMUR (NORD-OUEST)

Aristide Leroy, de Saint-Martin, n° 1. — Pierre Laigle, de Saint-Martin, 2. — Joseph Dutertre, de Saint-Clément, 3. — Alexandre Dutertre, de Saint-Clément, 4. — Clément Renouard, de Saint-Clément, 5. — Alexandre Blaitreau, de Saumur, 6. — François Edin, des Rosiers, 7. — Eugène Rabouin, de Saint-Clément, 8. — Armand Tirant, de Saint-Clément, 9. — François Launay, des Rosiers, 10. — Paul Esnault, de Saumur, 11. — Louis Devannes, de Saumur, 12. — Louis Bouchet, de Saint-Lambert, 13. — André Lambert, des Rosiers, 14. — Auguste Breton, de Saint-Clément, 15. — Etienne Fontaine, des Rosiers, 16. — Henri Dufrou, des Rosiers, 17. — Baptiste Roger, de Saumur, 18. — Maurice Sirot, des Rosiers, 19. — Henri Levêque, de Saint-Clément, 20.

Ernest Darandean, de Saint-Clément, 21. — François Gatineau, de Saumur, 22. — Louis Sallerin, des Rosiers, 23. — Célestin Simonet, de Saumur, 24. — Honoré Goislarl, des Rosiers, 25. — Auguste Coisneau, des Rosiers, 26. — Camille Gautier, de Saumur, 27. — Georges Benoist, de Saint-Lambert, 28. — Louis Poupard, de Saint-Clément, 29. — Paul Joreau, de Saumur, 30.

Alphonse Prud'homme, des Rosiers, 31. — Frédéric Ferrand, de Saumur, 32. — Gustave Bourgalet, de Saint-Clément, 33. — Auguste Chudeau, des Rosiers, 34. — Jules Arvoi, de Saint-Clément, 35. — Jules Bourgeois, de Saumur, 36. — Eugène Grosbois, de Saint-Lambert, 37. — Alphonse Corbneau, de Saint-Martin, 38. — Auguste Blain, de Saint-Lambert, 39. — Marcellin Pontoire, de Saint-Martin, 40.

Maurice Trouvé, de Saumur, 41. — Henri Battais, de St-Clément, 42. — Léopold Bayeux, de Saumur, 43. — François Hubert, de Saint-

— Vous m'impatientez à la fin, grande bête. Ah! je devine. Monsieur et mademoiselle comptent une école buissonnière. Pas de ça, Lisette! Quand, satisfaite d'Andrée, miss Clair lui donnera la clé des champs, je ne fermerai certes point la porte. Mais j'ai promis à M^{me} de Nesves que l'instruction suivrait son cours et...

— Mentreuse! lançai-je effrontément. Tu m'as juré, dans la voiture, que je ferais chez toi toutes mes volontés.

— Oui, tes volontés... raisonnables, et un peu les miennes, ne vous déplaise. Or, je tiens à ce que tu n'oublies pas ici ce que tu sais. Les récréations et l'étude se concilient parfaitement, d'autant plus que les études n'occuperont, si M^{lle} Clair y consent, que la minime partie des journées. Le jeu après le travail, tel est mon règlement. Donc, obéis à mes prescriptions et les amusements ne te failliront point. Pour te mettre à l'aise, tu vas — avec l'assentiment de ton institutrice — remiser tes habits étriés et gênants de la ville. Je t'ai fabriqué des sarreaux et des blouses de toile sous lesquels tu papillonneras sans danger par les champs, les buissons, et sur le bord de l'eau. Dans l'armoire sont des galoches à ton pied. D'affiquets

Clément, 44. — Henri Maupoint, des Rosiers, 45. — Georges Hervé, de Saumur, 46. — Edouard Luzé, de Saumur, 47. — Louis Boreau, de Saint-Lambert, 48. — Augustin Briandean, de Saint-Martin, 49. — Eugène Touluch, de Saint-Lambert, 50.

Pierre Steunon, de Saumur, 51. — Eugène Gasnier, des Rosiers, 52. — Armand Baranger, de Saint-Lambert, 53. — Clément Maupoint, de Saint-Clément, 54. — Henri Bodin, de Saint-Clément, 55. — René Coulon, de Saint-Lambert, 56. — Louis Charreau, des Rosiers, 57. — Gaston Chaillou, de Saumur, 58. — Auguste Jousset, de Saint-Martin, 59. — Louis Fougerolle, de Saumur, 60. — Jean Cator, des Rosiers, 61. — Auguste Gautron, des Rosiers, 62.

Congé scolaire supplémentaire

Heureux lycéens!

Suivant le désir exprimé par M. le Président de la République, le ministre de l'instruction publique vient d'accorder, à l'occasion de l'élection présidentielle, un jour de congé supplémentaire à tous les élèves des établissements d'enseignement public, lycées, collèges, écoles primaires, professionnelles, etc.

Ce jour de vacance extraordinaire se trouvera probablement fixé à après-demain vendredi.

ANGERS

Le caporal-fourrier Stol

Le caporal-fourrier du 135^e, Stol, qui a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver, est encore entre la vie et la mort.

La balle a été extraite, mais il s'est déclaré une pneumonie.

Le médecin qui le soigne ne peut se prononcer, toutefois il espère le sauver.

Pour Madagascar

On croyait que la compagnie destinée à l'expédition de Madagascar allait partir lundi soir; mais il y a eu contre-ordre, et c'est vraisemblablement aujourd'hui mercredi seulement qu'aura lieu le départ.

Le groupe expéditionnaire partant d'Angers, dit le *Maine-et-Loire*, comprendra 130 hommes environ, parmi lesquels 4 soldats du 135^e et les autres du 6^e génie. Ils seront, du reste, accompagnés, par la musique du 135^e, à la gare Saint-Laud, d'où ils se rendront directement à Montpellier.

Le *Petit Courrier* dit de son côté :

« Les 18 sous-officiers et soldats du 135^e qui doivent faire partie de l'expédition de Madagascar, quitteront jeudi prochain définitivement notre ville pour se rendre à Poitiers, lieu où ils doivent se joindre à la compagnie du 125^e, désignée par le sort pour cette expédition. »

Il vient d'être procédé, à Tours, au tirage au

cérémonieux on ne parlera que le dimanche, au sujet de la messe et des assemblées où tu nous suivras. Ne vous étonnez point, miss Clair. Nos distractions sont honnêtes et, d'ailleurs, Baptiste nous escortera toujours, en prévision d'un manque improbable de respect. Je peine comme un bœuf de labour, moi; je pense constamment à ma maison et à nos tâches; et pourtant, je ne hais ni la danse, ni les fêtes, ne le plaisir équitable. Chère demoiselle, votre élève ne périclitera pas entre mes mains et ne reviendra pas chez elle, comme le re toute cette bonne madame d'Avrolles, métamorphosée en pataude et en vachère. Le soin du moral vous appartient; je m'adapte le bien-être physique de l'enfant.

Miss adhère d'un sourire au programme et moi je ne jubile que médiocrement. Ecrivillon, réciter des leçons, pianoter, à la campagne, quelles monstruosité! Enfin nous verrons. En mignotant bien man' nou...

(A suivre.)

A. M.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Janvier 1895

3 0/0	102	43
3 0/0 amortissable	100	60
3 1/2	108	40

sort entre tous les lieutenants du corps d'armée qui avaient demandé à compléter les cadres fournis par le 125^e de ligne.

M. le lieutenant d'Oronne, du 90^e régiment d'infanterie, en garnison à Châteauroux, a été désigné.

CHOLET

La folle ambulatoire

On écrit de Cholet, 27 janvier :

« Cette nuit, vers minuit, le sieur Joseph Georges, charbonnier, dont nous avons annoncé la disparition, est rentré chez lui dans un état pitoyable.

» Le docteur Pissot, appelé en toute hâte, lui a donné les premiers soins, mais n'a pu lui faire dire où il avait été.

» Georges répond qu'il a eu un accès de fièvre, après lequel il est sorti de la ferme de la Bergerie, sans savoir ce qu'il a fait avant et après.

» On espère le sauver quoi qu'il soit extrêmement malade. »

LOUDUN

Médaille d'honneur

Une médaille d'argent de 4^e classe a été décernée à M. Clavière, sous-chef de gare à Loudun; 12 mars 1894: s'est distingué en portant secours à des personnes en danger d'être écrasés par un train; déjà titulaire de la médaille en argent de 2^e classe.

Suicide par strangulation

La semaine dernière, le nommé Constant, jardinier, habitant rue du Palais, à Loudun, profitant de l'absence de sa femme, s'est donné la mort dans sa chambre à coucher par la pendaison.

On ignore les causes de ce suicide. Il laisse une femme et deux enfants en bas âge.

Recours en grâce

M. Martin, agent-voyer à Moncontour, qui avait été condamné à 50 fr. d'amende par le tribunal civil de Loudun pour blessure par imprudence à la chasse, ayant adressé un recours en grâce, à cette occasion, le Président de la République a bien voulu réduire l'amende à 16 fr.

Le Magasin de la BRODEUSE prévient ses jeunes clientes que le tirage du joli Bébé parlant est fixé au jeudi 14 février, à 3 heures.

C'est M^{lle} Chauveau, fille du maître armurier de l'Ecole de cavalerie, que le sort a favorisé à la Loterie du 15 août dernier.

Quelle sera l'heureuse gagnante du 14 février?...

ENTENDU DANS UN MAGASIN

J'admets que ces produits ont un peu d'apparence, Mais il s'exhale d'eux un relent de ruisseau! Le Congo seul me plaît, c'est le plus pur de France, Et son parfum sent bon jusqu'au dernier morceau.

Jeaa Audivi, au savonnier Victor Vaissier.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

En Cour d'assises. Le défenseur vient d'implorer les circonstances atténuantes en faveur de son client, accusé d'avoir assassiné sa belle-mère et sa femme.

— Accusé, dit le président, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

— Un seul mot, mon bon juge. Vous me tiendrez compte de mes cinquante ans passés et que c'est la première fois que cela m'arrive.

Entre deux mendians :
— Combien gagnes-tu par jour?
— Quarante sous.
— Quarante sous! Si j'avais le bonheur d'être aussi infirme que toi, je ne donnerais pas ma journée pour vingt francs.

A l'école :
L'instituteur. — Eh bien! Max, quelle est la partie principale du canif?
Max ne répond pas.
— Allons, pense-y bien. Pourquoi ton père porte-t-il un canif?
Max. — A cause du tire-bouchon, monsieur.

LA PETITE SCIENCE

CONSÉCRATION SCIENTIFIQUE DU VÉLOCIPÈDE

Le bicycle et le tricycle viennent de recevoir leurs lettres de grande naturalisation scientifique. Dans sa séance publique annuelle du 17 décembre dernier, l'Académie des sciences a, en effet, donné le sujet suivant aux concurrents du prix Fourneyron pour 1897 :

« Donner la théorie du mouvement et discuter plus particulièrement les conditions de stabilité des appareils vélocipédiques (bicycles, bicyclettes, etc.), en mouvement rectiligne ou curviligne sur un plan soit horizontal, soit incliné. »

Voilà les mathématiciens qui vont établir, sur piste académique, un record de formules et de calculs de résistance comme on n'en a jamais vu.

ALIMENT des ENFANTS

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux Médecins de Paris, membres de l'Académie de Médecine de France, ordonnent, avec le plus heureux succès, le véritable RACHAOUT DES ARABES DE DELANGRENIER, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 26 janvier 1895

PORTRAITS : M. Félix Faure, Président de la République française. — Le général Metzinger.

DÉPARTEMENTS : Election du Président de la République. — La Galerie des Tombeaux dans l'intervalle des scrutins. — La foule attendant la sortie du Président.

NÉCROLOGIE : S. E. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Odéon : *Pour la Couronne*.

BEAUX-ARTS : *La Vierge et l'Enfant Jésus*, tableau de M. Van Hove.

GUERRE SINO-JAPONAISE : L'armée japonaise, après le passage du fleuve Yalu, attaque l'aile gauche chinoise. — Le mouillage de Kua Yen-Ko.

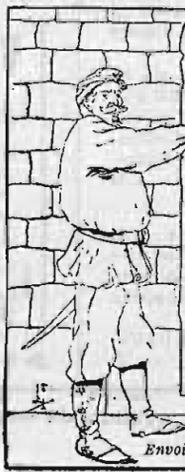
AU PAYS DE COUNANI : La rue Coudreau. — Elevage de gros fermiers, à Carsevenne. — Un baptême à Counani. — Port naturel de Carapapuis. — Le lavage de l'or.

PORTRAITS : Areski-ben-Bachir, Abdoun-ben-Ahmid-ben-Saïd, bandits algériens.

En supplément : *Les Gamineries de M. Triomphant*. Roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

(Le Gérant, L. DELAUNAY.)



Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS - pour éviter toute contrevention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

Etude de M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cœdrière, successeur de M^e POPIN et BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Sur saisie immobilière
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 16 LOTS

D'une MAISON ET SES DÉPENDANCES

ET DE

Diverses parcelles de Terre, Vigne
et Jardin

Situés commune de Méron, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 23 février 1895, à midi, au Palais de Justice, à Saumur, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée, contenant obligation au profit de M. Bourreau, ci-après nommé, par le sieur Célestin Fleuriau, de la somme principale de 6,500 francs, exigible depuis le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Et par suite de la saisie pratiquée sur ledit sieur Fleuriau, suivant procès-verbal dressé par M. PAPIN, huissier à Montreuil-Bellay, les treize et quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

A la requête de M. Joseph Bourreau, propriétaire cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay, quartier de la Porte Nouvelle,

Avant pour avoué M^e ANDRÉ DURANCEAU, demeurant à Saumur, 8, rue Cœdrière, lequel se constitue et occupera pour lui aux lieu et place de M^e Popin, précédemment constitué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Célestin Fleuriau, propriétaire cultivateur, époux de dame Alexandrine-Clémentine Debrou, demeurant à Balloire, commune de Méron,

Saisi.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse de l'obligation sus-énoncée et suivant exploit du ministère de M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. Bourreau a fait donner commandement à M. Célestin Fleuriau d'avoir à payer la somme de six mille cinq cents francs, montant en principal de ladite obligation, plus intérêts et frais, avec déclaration que faute de paiement dans le délai de trente jours, il serait procédé à la saisie réelle des biens du sieur Fleuriau.

Faute par ce dernier d'avoir satisfait à ce commandement, il a été procédé à la saisie desdits biens suivant procès-verbal de M^e Papin huissier à Montreuil-Bellay, en date des treize et quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et visé.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé au sieur Célestin Fleuriau suivant exploit du même huissier, en date du dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie immobilière et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 52, numéros 8 et 9.

Le cahier des charges, dressé par M^e Popin, avoué, contenant les clauses et conditions de la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et la lecture et publication dudit cahier ont eu lieu le samedi dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, à l'audience des saisies immobilières dudit Tribunal.

DÉSIGNATION

Commune de Méron, arrondissement de Saumur (M.-et-L.)

Premier Lot

Une maison, située à Balloire, composée de trois chambres basses et grenier au-dessus, cellier, écuries, toits,

hangar, cour et jardin, contenant environ trente-deux ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté Arsène Fleuriau, d'autre côté Mathurin Fleuriau, d'un bout Charles Fleuriau et d'autre bout la route.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1,500

Deuxième Lot.

1. Un morceau de terre, sis à l'Orripée, contenant douze ares, joignant d'un côté et d'un bout Vieilleville et d'autre bout Charles Fleuriau ;

2. Un morceau de terre, sis à l'Orripée, contenant environ quinze ares, joignant d'un bout la route, d'autre bout Charles Fleuriau ;

3. Un morceau de terre, sis à l'Orripée, contenant dix-sept ares quarante centiares, joignant d'un côté Martineau et veuve Tourault, et d'autre côté Gaillard.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

Troisième Lot.

1. Un morceau de terre, sis à la Guétar, contenant six ares, joignant d'un côté Benjamin Gaillard, d'un côté Ferrand ;

2. Un morceau de terre, sis à la Guétar, contenant vingt-six ares quarante centiares, joignant d'un côté Robert et d'autre côté Martineau et autres.

Mise à prix, deux cent quarante francs, ci..... 240

Quatrième Lot

Un morceau de vigne, sis à la Guétar, contenant soixante-six ares, joignant d'un côté Aubineau et Bonnet, d'autre côté Martineau et Robineau, d'un bout la route.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

Cinquième Lot

Un morceau de terre, sis au Grand-Bourreau, contenant trente ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté Benoist et Martineau d'autre côté Charrier, Tourault et Maitreau.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

Sixième Lot

Un morceau de terre, sis au Grand-Bourreau, contenant dix-sept ares soixante centiares, joignant d'un côté Arsène Fleuriau, d'autre côté Dillay.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

Septième Lot.

Un morceau de terre, sis au Grand-Bourreau, contenant six ares soixante centiares, joignant d'un côté et d'un bout veuve Tourault, d'autre côté Urbain Richard.

Mise à prix, quarante-cinq francs, ci..... 45

Huitième Lot.

1^o Un morceau de terre, sis aux Terres-Noires, contenant onze ares, joignant d'un bout la route, d'autre bout Dutour ;

2^o Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un bout un chemin, d'autre bout Martineau ;

3^o Un morceau de terre, sis audit lieu, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté Martineau, d'autre côté veuve Gilbert ;

4^o Un morceau de terre, au même lieu, contenant dix-sept ares soixante centiares, joignant d'un bout Richard, d'autre bout Leblanc.

Mise à prix, deux cent quarante francs, ci..... 240

Nuvième Lot

Un morceau de terre et vigne, sis aux Gruches, contenant dix sept ares soixante centiares, joignant d'un bout Bonnet, d'autre côté veuve Boisnier.

Mise à prix, cent soixante francs, ci..... 160

Dixième Lot.

1^o Un morceau de vigne, sis au Champ-Carré, contenant trente-neuf ares soixante centiares, joignant d'un côté et d'un bout veuve Tourault, d'autre côté le chemin des Gâts ;

2^o Un morceau de terre, sis au Champ-Carré, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté Lambert et Tourault, et d'autre côté Préselin ;

3^o Un morceau de vigne, sis au Champ-Carré, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté Lambert et Tourault, et d'autre côté Préselin ;

4^o Un morceau de vigne, sis au Champ-Carré, contenant quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté Pierre Bellard, d'autre côté Marteau.

Mise à prix, deux cent trente francs, ci..... 230

Onzième Lot

Un morceau de terre, sis à la Grande-Vigne, contenant treize ares vingt centiares, joignant d'un bout Vieilleville, d'autre bout le chemin des Gâts.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci..... 90

Douzième Lot.

1. Un morceau de terre, sis Surles-Prés, contenant six ares soixante centiares, joignant d'un côté Dutour, d'un autre côté Charles Fleuriau ;

2. Un morceau de vigne, sis Surles-Prés, contenant dix ares, joignant d'un côté le chemin des Gâts, d'autre côté Arsène Fleuriau ;

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci..... 90

Treizième Lot.

1. Un morceau de terre, sis sur les Varennes, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté et d'un bout veuve Tourault, d'autre côté Richard ;

2. Un morceau de terre, sis sur les Varennes, contenant six ares, joignant d'un côté et d'un bout Richard, d'autre côté et d'autre bout veuve Tourault ;

3. Un morceau de terre, sis sur les Varennes, contenant quatre ares, joignant d'un côté et d'un bout Richard, d'autre côté Grondeau.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80

Quatorzième Lot.

Un morceau de terre, sis au Prédela-Noue, contenant vingt quatre ares vingt centiares, joignant d'un côté la route de Saumur, d'autre côté Guard.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

Quinzième Lot.

1. Un morceau de terre, sis au Villiers, contenant treize ares vingt centiares, joignant d'un côté Vieilleville et Paschève, d'autre côté Richard ;

2. Un morceau de terre, sis aux Villiers, contenant quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté Coudray, d'autre côté Richard ;

3. Un morceau de terre, sis aux Villiers, contenant trois ares, joignant d'un côté et d'un bout Besnard et d'autre côté Robin.

Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci..... 350

Seizième Lot

Un morceau de terre, sis en Champagne, contenant trente-cinq ares vingt centiares, joignant d'un côté Charles Fleuriau et d'autre côté Aubineau.

Mise à prix, dix francs, ci..... 10

Total des mises à prix : quatre mille sept cent cinquante-cinq francs, ci..... 4,755

NOTA. — Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux au chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute de ce faire, les immeubles adjugés rentreront francs et quittes de toutes charges de cette nature entre les mains de l'adjudicataire.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ DURANCEAU.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUÉ, rue d'Orléans, 57.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci..... 90

ON FAIT SAVOIR

Qu'un Hottoir public est ouvert rue d'Alsace, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne.

Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de déambres à y déposer pourraient même être rétribués.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard.

AVIS

M. BOUCHARD-BAYLE fait savoir qu'il vient d'ouvrir un cabinet d'Architecture, de Géométrie et d'Expertise, rue Dacier, 47, à Saumur, de 8 h. à 11 h., et de 1 h. à 5 h.

ON DEMANDE apprentie lingère, 33, rue St-Nicolas.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 50, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEU

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des côtes de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins ANDRIEU.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50

Petits pois Amieux. . 1 » — 0 60

Haricots verts . . . 0 85 — » 60

Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE. LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES DE FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895